



ASTRALAV

POUDRE DÉSINCRUSTANTE RÉNOVANTE



FICHE TECHNIQUE



Réf : 881120

Dernière mise à jour : 17-12-2025 Ind.2

CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Poudre destinée à la rénovation et à la désincrustation de la vaisselle en trempage ou lors du lavage en machine.

Désincruste les dépôts organiques (tanin, caféine, théine...) et rend à la vaisselle toute sa brillance.
Efficace en eau douce comme en eau dure.

TYPE DE PRÉPARATION :
A diluer

MODE D'EMPLOI

Rénovation de la vaisselle par trempage : introduire la poudre dans le bac de trempage à raison de 10 à 20 g/L d'eau.

Laisser tremper la vaisselle pendant 2 heures.

Rincer.

Rénovation de la vaisselle en machine : introduire la poudre dans le bac de lavage ou de prélavage à raison de 3 à 5 g/L d'eau.

Recharger en cours de service tous les 10 à 15 paniers.

Rincer.

Lavage vaisselle très souillée : diluer à raison de 5 g pour 50 L d'eau en complément du produit de lavage.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	COULEUR	PH DILUÉ 1%	DENSITÉ	ODEUR
poudre	blanche	10,1 - 11,1	-	sans

CONDITIONNEMENTS

ref. 881120 (27) : seau 5Kg - palette x60

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
- Stocker à l'abri du gel.
- Ne pas utiliser sur l'aluminium et ses alliages ainsi que l'argenterie.

NATURE CHIMIQUE

- Agents de blanchiment chlorés, phosphonates, agents de surface non ioniques <5%

ENVIRONNEMENT

Seau de 5Kg : recyclable

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

ETIQUETAGE RÈGLEMENTAIRE

- Pas d'étiquetage
 Etiquetage : GHS 07; GHS 09
 Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consignes de sécurité : se référer à la fiche de données de sécurité

TRANSPORT ADR

- SOUMIS : UN 3077
 NON SOUMIS

CODE DOUANIER

34025090

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)1.42.70.54.55 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

USAGE RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS